

47 rue POTERNE - 21200 BEAUNE contact@fcpi-enligne.com

FCPI – FIP Comment Souscrire

Toute décision d'investissement doit être prise après consultation du prospectus d'information (DICI)

Etape 1 : Bulletin de souscription à compléter

- Remplir la partie état civile,
- Récépissé « démarchage financier » daté et signé,
- Nombre de parts et montant de la souscription (nombre entier),
- Mention manuscrite « lu et approuvé » ou autre si nécessaire.

Etape 2 : Ordre de votre chèque

• Votre(vos) chèque(s) doit(vent) être à l'ordre mentionné dans le(s) bulletin(s) de souscription incluant les frais d'entrée (jamais de chèque à notre ordre).

Etape 3: Domiciliation des parts

- Vous n'avez pas à ouvrir de compte titres. Toutefois, si vous choisissez la domiciliation des parts sur un autre compte titres que celui proposé par le dépositaire, joignez un relevé d'identité bancaire (RIB).
- Domicilier les parts sur votre compte titre habituel engendrera des frais (droits de garde).

Etape 4: Fiche de connaissance client

Renseignez, datez et signez (obligatoire à chaque nouvelle souscription)

Ce questionnaire, établi dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du Code Monétaire et Financier, a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans les FCPI et/ou FIP avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière

Etape 5 : Document d'entrée en relation + Document RTO + Lettre de Mission

Renseignez, datez et signez ces documents
 <u>sauf si vous nous les avez précédemment retournés</u>

Etape 6: Document à joindre

- Le dossier de souscription (si vous avez imprimé le bulletin de souscription : <u>l'exemplaire original</u>).
- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).
- Un justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom, échéancier gaz, taxe d'habitation...) de moins de 3 mois
- Chèque à l'ordre du fonds
- Fiche de connaissance client (obligatoire) + Document RTO + Lettre de Mission.

Etape 7: Envoyez votre dossier complet de souscription à :

FCPI-enligne.com / DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE





SOUSCRIPTION 2017

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017

Fonds Commun de Placement dans l'innovation - Code ISIN : FR0013065265

Société de gestion : ALTO INVEST

65, rue du Maréchal Foch — 78000 Versailles — France Tél. : 01 39 54 35 67 — Fax : 01 39 54 53 76 — www.altoinvest.fr Société Anonyme — au capital de 1 073 640 € — R.C.S. Versailles 439 294 331

N°d'Agrément AMF : GP 01-039

Agrément AMF : 15/12/2015

Dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
29. boulevard Haussmann

75009 Paris

	ET ENGAGEMENTS DU	
EIAPE NUNNERU		ンしいしんにちょうしょ

CO-SOUSCRIPTEUR
Je soussigné(e) ☐ M. ☐ Mme
Profession

Si vous êtes un nouveau souscripteur : autorise u ou n'autorise pas u ALTO INVEST à lui adresser la lettre d'information trimestrielle et toute notification par courrier électronique, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Reconnais avoir acquis le fonds FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017 en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier*.

Certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite, du trafic de stupéfiants, de la fraude aux intérêts financiers des Communautés Européennes, de la corruption ou d'activités criminelles, et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Déclare effectuer cet investissement pour mon propre compte et en aucun cas pour le compte d'un tiers. Dans le cas contraire ou en cas de changement, le souscripteur s'engage à informer la Société Générale et ALTO INVEST.

Déclare ne pas répondre aux critères du statut de «US person» au sens du droit fiscal américain. Le souscripteur s'engage à notifier à ALTO INVEST tout changement de statut.

Certifie que le commercialisateur, après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière de placement,

- m'a remis la brochure de présentation et le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) inits au présent bullétin du FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017 dont j'ai pris connaissance, préalablement à ma souscription, et m'a informé des risques que peut comporter ce produit (et en particulier le risque de pouvoir perdre de l'argent).
- m'a informé que le règlement du fonds est à ma disposition sur le site internet d'ALTO INVEST et sur simple demande auprès de la société de gestion.
- a attiré mon attention sur l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant ci-dessous et dont je certifie avoir pris connaissance,
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017.

Déclare être informé de ma catégorisation en qualité de client non professionnel.

Les données à caractère personnel recueillies dans ce document par ALTO INVEST sont nécessaires pour le traitement de votre souscription au fonds concerné. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés pour les finalités suivantes : la souscription et la gestion du fonds. Vos opérations et données personnelles sont couvertes par le secret professionnel auquel nous sommes tenus. Vous pouvez, à tout moment, conformément à la loi informatique fichiers et libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder, les faire rectifier en écrivant par lettre simple à ALTO INVEST 65 rue du Maréchal Foch – 78000 Versailles. Cette demande devra être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du titulaire.

Avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6,5 années, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement, soit jusqu'au 1er janvier 2023 prorogeable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 1er janvier 2025. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du DICI. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Tableau récapitulatif présentant la liste des autres FCPI précédents gérés par ALTO INVEST relatif au quota d'investissements éligibles :							
Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 30 juin 2016	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint	Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date 30 juin 2016	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint
ALTO INNOVATION 4	2005	N/A en préliquidation	31 décembre 2007	ALTO INNOVATION 10	2011	63,51%	31 octobre 2013
ALTO INNOVATION 5	2006	N/A en préliquidation	31 décembre 2008	FCPI EUROPE ALTO INNOVATION	2011	64,56 %	31 octobre 2013
ALTO INNOVATION 6	2007	N/A en préliquidation	31 décembre 2009	FORTUNE ALTO 2012	2012	100 %	30 avril 2014
FCPI FORTUNE ALTO	2008	70,77 %	30 avril 2011	ALTO INNOVATION 2012	2012	65,55 %	31 octobre 2014
ALTO INNOVATION 7	2008	61,05 %	31 décembre 2010	EUROPE LEADERS	2012	63,42 %	31 octobre 2014
FCPI INNOVATION DURABLE 2	2008	61,36 %	31 décembre 2010	FORTUNE EUROPE 2013	2013	100 %	31 décembre 2015
FORTUNE ALTO INNOVATION 2	2009	77,74 %	31 décembre 2010	EUROPE ALTO INNOVATION 2013	2013	60,75 %	30 juin 2016
ALTO INNOVATION 8	2009	60,31 %	17 novembre 2011	FORTUNE EUROPE 2014	2014	55,35 %	30 septembre 2017
FCPI EUROPE ALTO	2009	63,16 %	14 décembre 2011	FCPI OBJECTIF EUROPE	2014	23,99%	30 juin 2018
FCPI INNOVATION DURABLE 3	2009	64,27%	21 décembre 2011	FCPI FORTUNE EUROPE 2015	2015	11,27 %	31 décembre 2018
ALTO INNOVATION 9	2010	67,42 %	31 octobre 2012	FCPI INNOVALTO 2015	2015	13,40%	30 juin 2019
FCPI EUROPE ALTO 2	2010	63,52 %	31 octobre 2012	FCPI FORTUNE EUROPE	2016	0%	23 décembre 2019
FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 3	2011	90,07 %	30 avril 2013	2016-2017			

^{*} Disponible sur demande

^{**} Le règlement du fonds, le dernier rapport annuel et la composition d'actifs sont disponibles sur simple demande écrite auprès d'ALTO INVEST.

ÉTAPE NUMÉRO 2 : SOUSCRIPTION ET ENCADREMENT DES FRAIS

Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement e	et de gestion Ce versement sera converti en parts A du FCPI FORTUNE EUROP
102	2016-2017 dès réception du versement par le dépositaire de FCPI. Il me sera adressé une attestation nominative pour les par
Je déclare souscrire à [] (nombre minimum de 15) parts A de 10 Leuros chacur	ne du souscrites et libérées.
FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017 (dont X euros de droits d'entrée pour chaque	le part A) J'entends bénéficier d'une réduction d'ISF liée à ma souscription
2	dans le fonds et reconnais que mon ISF dû au titre de l'année 201
Je verse un montant de souscription initiale totale de	
qui comprend un montant de droits d'entrée de	euros. Afin de bénéficier des avantages fiscaux(1) spécifiques aux FCF
Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de ce	. , ,
J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négoci	Impôts à conserver les parts A souscrites jusqu'au 31 décemb
Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,5	, gestion et de
GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée)	jiscaux est egalement conditionne par le respect de la conditio
pourcentage maximal de 1,99% (TMFAM D).	carrante : 20 pertour de parte, con conjunt du con consult
Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de	notoire et leurs ascendants et descendants ne doivent por détenir ensemble plus de 10 % des parts du fonds et, directemen ou indirectement, plus de 25 % des droits dans les bénéfices de
Modalités spécifiques de partage de la plus-value au bénéfice de la société ("Carried interest")	é de gestion sociétés dont les titres figurent à l'actif du fonds ou avoir déter ce montant à un moment quelconque au cours des cinq année
Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM)	précédant la souscription des parts du fonds.
souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un dro	
(PVD) de la plus-value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les condi	
lité suivantes : 100% (RM).	remise en cause de tout ou partie des avantages fiscaux doi j'ai bénéficié.
Le règlement de la souscription totale s'effectuera par chèque	à l'ordre de [1] Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle
«FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017»	de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié
	postérieurement à la date d'édition de la présente
Durée de blocage des avoirs comprise entre 6,5 ans	brochure (30 décembre 2016)
ÉTAPE NUMÉRO 3 : CONS	SERVATION DES PARTS
Je souhaite que les parts A que je souscris soient (cocher la case corres	spondante):
Cancaryágo an naminatif purà la SOCIÉTÉ CÉNÉDALE chaiv par défa	
	vut lul ma cara alare adraccá una canvantian d'incerintian an campte
	aut (il me sera alors adressé une convention d'inscription en compte
ou	
OU ☐ Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis	issement dont les coordonnées sont mentionnées sur le RIB <u>ci-joir</u>
ou	issement dont les coordonnées sont mentionnées sur le RIB <u>ci-joir</u> Le souscripteur accepte :
OU ☐ Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis	issement dont les coordonnées sont mentionnées sur le RIB <u>ci-joir</u>
OU ☐ Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis	issement dont les coordonnées sont mentionnées sur le RIB <u>ci-joir</u> Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement,
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet Code ALTO INVEST N° L 33.00 INVEST-enligne.com/DCGA	issement dont les coordonnées sont mentionnées sur le RIB <u>ci-joir</u> Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet Code ALTO INVEST N° L 3300 L INVEST-enligne.com/DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE	issement dont les coordonnées sont mentionnées sur le RIB <u>ci-joir</u> Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage.
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet Code ALTO INVEST N° L 33.00 INVEST-enligne.com/DCGA	issement dont les coordonnées sont mentionnées sur le RIB <u>ci-joir</u> Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage. L' avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissemen Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet Code ALTO INVEST N° L 3300 L INVEST-enligne.com/DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE	issement dont les coordonnées sont mentionnées sur le RIB <u>ci-joir</u> Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage. L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissemen Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet Code ALTO INVEST N° L 3300 L INVEST-enligne.com/DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE	issement dont les coordonnées sont mentionnées sur le RIB <u>ci-joir</u> Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage. L' avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissemen Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet Code ALTO INVEST № 23.00 I INVEST-enligne.com/DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE contact@fcpi-enligne.com - tel : 03 80 24 75 15	Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage. L' avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissemen Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI.
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet Code ALTO INVEST N° L 3300 L INVEST-enligne.com/DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE	Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage. L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissemen Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI.
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet Code ALTO INVEST № 1.33.00 INVEST - enligne.com/DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE contact@fcpi-enligne.com - tel : 03 80 24 75 15 Le règlement du FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017 est disponible sur demande	Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage. L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissemen Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI. de auprès de la société de gestion et sur son site internet. Le distributeur et de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers.
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet Code ALTO INVEST № 23.00 INVEST-enligne.com/DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE contact@fcpi-enligne.com - tel : 03 80 24 75 15 Le règlement du FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017 est disponible sur demande amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de Le détail des frais et rémunérations relatives à la commercialisation des pro-	Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage. L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissemen Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI. de auprès de la société de gestion et sur son site internet. Le distributeur et de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers. Enduits est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet Code ALTO INVEST № 33.00 INVEST - enligne.com/DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE contact@fcpi-enligne.com - tel : 03 80 24 75 15 Le règlement du FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017 est disponible sur demande amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de	Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage. L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissemen Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI. de auprès de la société de gestion et sur son site internet. Le distributeur et de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers. Enduits est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet INVEST-enligne.com/DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE contact@fcpi-enligne.com - tel : 03 80 24 75 15 Le règlement du FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017 est disponible sur demande amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de détail des frais et rémunérations relatives à la commercialisation des profisite en quatre exemplaires dont un m'est remis à Joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de verse de la commercialisation des profisions quatre exemplaires dont un m'est remis à	Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage. L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissement Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI. de auprès de la société de gestion et sur son site internet. Le distributeur et de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers. De duits est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet INVEST-enligne.com/DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE contact@fcpi-enligne.com - tel : 03 80 24 75 15 Le règlement du FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017 est disponible sur demande amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de détail des frais et rémunérations relatives à la commercialisation des profisit en quatre exemplaires dont un m'est remis à Joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de vainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois [facture eau	Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage. L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissement Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI. de auprès de la société de gestion et sur son site internet. Le distributeur et de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers. De duits est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. le validité (CNI, passeport de chaque souscripteur le cas échéant) u, électricité, gaz, opérateur Télécom, avis d'imposition ou certifica.
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet INVEST-enligne.com/DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE contact@fcpi-enligne.com - tel : 03 80 24 75 15 Le règlement du FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017 est disponible sur demande amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de détail des frais et rémunérations relatives à la commercialisation des profisite en quatre exemplaires dont un m'est remis à Joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de verse de la commercialisation des profisions quatre exemplaires dont un m'est remis à	Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage. L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissement Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI. de auprès de la société de gestion et sur son site internet. Le distributeur et de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers. De duits est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. le validité (CNI, passeport de chaque souscripteur le cas échéant) u, électricité, gaz, opérateur Télécom, avis d'imposition ou certifica.
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet INVEST-enligne.com/DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE contact@fcpi-enligne.com - tel : 03 80 24 75 15 Le règlement du FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017 est disponible sur demande amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de détail des frais et rémunérations relatives à la commercialisation des profisit en quatre exemplaires dont un m'est remis à Joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de vainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture eau de non imposition, quittance d'assurance du logement, quittance de logement)	Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage. L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissemen Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI. de auprès de la société de gestion et sur son site internet. Le distributeur et de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers du présent set disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. le validité (CNI, passeport de chaque souscripteur le cas échéant) u, électricité, gaz, opérateur Télécom, avis d'imposition ou certificater.
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet INVEST-enligne.com/DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE contact@fcpi-enligne.com - tel : 03 80 24 75 15 Le règlement du FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017 est disponible sur demande amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de détail des frais et rémunérations relatives à la commercialisation des profisit en quatre exemplaires dont un m'est remis à Joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de vainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture eau de non imposition, quittance d'assurance du logement, quittance de log	Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage. L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissemen Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI. de auprès de la société de gestion et sur son site internet. Le distributeur et de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers. Deduits est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Le validité (CNI, passeport de chaque souscripteur le cas échéant) u, électricité, gaz, opérateur Télécom, avis d'imposition ou certificate. Cédée(s) de la mention manuscrite:
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet INVEST-enligne.com/DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE contact@fcpi-enligne.com - tel : 03 80 24 75 15 Le règlement du FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017 est disponible sur demande amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de détail des frais et rémunérations relatives à la commercialisation des profisit en quatre exemplaires dont un m'est remis à Joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de vainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture eau de non imposition, quittance d'assurance du logement, quittance de logement)	Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage. L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissemen Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI. de auprès de la société de gestion et sur son site internet. Le distributeur et de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers. Deduits est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Le validité (CNI, passeport de chaque souscripteur le cas échéant) u, électricité, gaz, opérateur Télécom, avis d'imposition ou certificate. Cédée(s) de la mention manuscrite:
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet INVEST-enligne.com/DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE contact@fcpi-enligne.com - tel : 03 80 24 75 15 Le règlement du FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017 est disponible sur demande amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de détail des frais et rémunérations relatives à la commercialisation des profisit en quatre exemplaires dont un m'est remis à Joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de vainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture eau de non imposition, quittance d'assurance du logement, quittance de log	Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage. L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissemen Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI. de auprès de la société de gestion et sur son site internet. Le distributeur et de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers. Deduits est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Le validité (CNI, passeport de chaque souscripteur le cas échéant) u, électricité, gaz, opérateur Télécom, avis d'imposition ou certificate. Cédée(s) de la mention manuscrite:
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet INVEST-enligne.com/DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE contact@fcpi-enligne.com - tel : 03 80 24 75 15 Le règlement du FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017 est disponible sur demande amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de détail des frais et rémunérations relatives à la commercialisation des profisit en quatre exemplaires dont un m'est remis à Joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de vainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture eau de non imposition, quittance d'assurance du logement, quittance de log	Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage. L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissemen Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI. de auprès de la société de gestion et sur son site internet. Le distributeur et de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers. Deduits est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Le validité (CNI, passeport de chaque souscripteur le cas échéant) u, électricité, gaz, opérateur Télécom, avis d'imposition ou certificate. Cédée(s) de la mention manuscrite:
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet INVEST-enligne.com/DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE contact@fcpi-enligne.com - tel : 03 80 24 75 15 Le règlement du FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017 est disponible sur demande amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de détail des frais et rémunérations relatives à la commercialisation des profisit en quatre exemplaires dont un m'est remis à Joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de vainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture eau de non imposition, quittance d'assurance du logement, quittance de log	Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage. L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissemen Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI. de auprès de la société de gestion et sur son site internet. Le distributeur et de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers. Deduits est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Le validité (CNI, passeport de chaque souscripteur le cas échéant) u, électricité, gaz, opérateur Télécom, avis d'imposition ou certificate. Cédée(s) de la mention manuscrite:
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet INVEST-enligne.com/DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE contact@fcpi-enligne.com - tel : 03 80 24 75 15 Le règlement du FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017 est disponible sur demande amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de détail des frais et rémunérations relatives à la commercialisation des profisit en quatre exemplaires dont un m'est remis à Joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de vainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture eau de non imposition, quittance d'assurance du logement, quittance de log	Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage. L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissemen Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI. de auprès de la société de gestion et sur son site internet. Le distributeur et de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers. Deduits est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Le validité (CNI, passeport de chaque souscripteur le cas échéant) u, électricité, gaz, opérateur Télécom, avis d'imposition ou certificate. Cédée(s) de la mention manuscrite:
Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établis Coordonnées du commercialisateur ou cachet INVEST-enligne.com/DCGA 47 rue Poterne 21200 BEAUNE contact@fcpi-enligne.com - tel : 03 80 24 75 15 Le règlement du FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017 est disponible sur demande amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de détail des frais et rémunérations relatives à la commercialisation des profisit en quatre exemplaires dont un m'est remis à Joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de vainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture eau de non imposition, quittance d'assurance du logement, quittance de log	Le souscripteur accepte : • de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra don servir à un autre financement, • éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage. L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissemen Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI. de auprès de la société de gestion et sur son site internet. Le distributeur et de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers. Deduits est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Le validité (CNI, passeport de chaque souscripteur le cas échéant) u, électricité, gaz, opérateur Télécom, avis d'imposition ou certificate. Cédée(s) de la mention manuscrite:

1^{er} et 2^e exemplaires : ALTO INVEST 3^e exemplaire : COMMERCIALISATEUR 4^e exemplaire : CLIENT





Evaluation et connaissance du client

Ce questionnaire, établi dans le cadre des dispositions de l'article L. 533-13 du Code monétaire et financier, a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement éventuel dans un FIP / FCPI / FCPR avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. Vos réponses, destinées à la seule information d'INVEST-enligne / DCGA, resteront strictement confidentielles.

IDENTIFICATION DU CLIENT

☐ Mr ☐ Mm	ne				
Nom :			Prénom :		
Nom de Jeune Fille :					
Date et lieu de naissa	ance:				
Adresse :					
Situation familiale :	☐ Célibataire	☐ Marié(e)	Divorcé(e)	☐ Veuf/veuve	Pacsé(e)
Situation profes :	Salarié Artisan	Chef d'entreprise Etudiant	Profes. libérale Autre	Retraité	
Votre fonction (poste a	ctuel ou précédent votre retra	iite) :			
Situation Fiscale	Résident Fiscal		Non Résident Fis	scal	
SITUATION PAT	RIMONIALE				
Êtes-vous assujetti à Êtes-vous assujetti à			Oui Oui	☐ Non ☐ Non	
SITUATION PATRIMONIALE DU CLIENT					
Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?					
Évaluation de vos actifs financiers (dépôts, produits d'assurance vie, portefeuille d'instruments financiers) : ☐ Inférieure à 500 000 € ☐ Entre 500 000 et 1 000 000 € ☐ Supérieure à 1 000 000 €					
Part du portefeuille de valeurs mobilières dans votre patrimoine total : Inférieure à 5% Entre 5% et 10% Entre 10% et 25% Entre 25% et 50% Supérieure à 50%					
Part des titres non cotés et des parts de FCPI / FIP / FCPR dans ce portefeuille de valeurs mobilières : Inférieure à 5% Entre 5% et 10% Entre 10% et 25% Entre 25% et 50% Supérieure à 50%					
Quelle est la fourche Moins de 100 00 Ils se décomposent e		uels : ☐ Entre 100 000 € € s professionnels		Plus de 300 000 a	
Origine des fonds ve	_	√ente société / immob	iliers Donation	/ Héritage 🔲 Autre	÷:

Evaluation et connaissance du client 2/2

EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Avez-vous déjà réalisé des opérations de placement financie Avez-vous déjà réalisé des opérations de placement financie Déléguez- vous la gestion de tout ou partie de votre portefeui	r sans conseiller fir	nancier?	Oui Oui Oui		Non Non Non
	votre portefeuille de PCVM actions PR allégé	e valeurs mobilière OPCVM obliç FCPR agréé	gataires 🔲 O	PCVM m SOFICA	nonétaires
OBJECTIFS POURSUIVIS Réduction fiscale					
Recherche d'un profit important à long terme (en contrep: Diversification de votre portefeuille Autre (précisez) :	•	portant encouru s	ur le capital)		
Un investissement FCPR / FCPI / FIP comporte un risque en	capital, êtes-vous	prêt à accepter ce	e risque ?	Oui	☐ Non
Horizon d'investissement – En contrepartie de l'avantage et/ou FCPR, le client accepte de conserver ses parts pendan				ou FIP	Oui Non
Fiscalité – Le client reconnaît que l'avantage fiscal ne cons FIP / FCPI / FCPR, et a constaté que la réduction d'impôt lié dont il entend bénéficier et de l'effet du plafonnement des d'imposition sur ses revenus de l'année de souscription.	e à cet investissen	nent (compte tenu	des autres réd	uctions	Oui Non
Je certifie avoir pris connaissance du DICI du FIP et/ou FCPI et/ou F reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire besoins, mes objectifs et ma situation financière.					
Fait à	le				
Signature du client					

Convention de réception-transmission d'ordres (RTO)

Entre :
Nom, Prénom :
Adresse:
ci-après dénommé le Client
DCGA, conseil en gestion de patrimoine, enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 002 380 www.orias.fr en qualité de Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, ci-après dénommé le Conseil.
D'autre part,

Article 1 : Préambule

Le Conseil, en sa qualité de CIF, est habilité à exercer une mission de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF.

Le Client, titulaire d'un compte reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées audites règles de fonctionnement.

Article 2 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre.

Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner des ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout évènement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants :

- remise en mains propres,
- lettre simple,
- télécopie,
- courriel auquel sera joint l'ordre scanné sous format pdf.

Chaque ordre donné par le Client devra comporter :

- son identité,
- son numéro de compte.
- la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente),
- la désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN,
- le nombre de parts ou actions d'OPC sur lequel porte l'ordre,
- la signature du Client.

Le Client s'engage à avertir par téléphone le Conseil avant toute transmission d'ordre.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1er jour ouvré suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution.

La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre.

A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné.

Le Conseil horodatera l'ordre dès sa réception ou sa confirmation par le Client lorsque celle-ci est requise par le Conseil.

L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre.

Article 4: Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les titres sur lesquels il intervient et notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- si les conditions de marché le permettent,
- s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit).

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 6 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession.

Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 7: Rémunération

Le Client ne supportera **aucune facturation** pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français.

La présente convention, établie en deux exemplaires originaux, est signée.

Fait à le le	
--------------	--

Document d'entrée en première relation

(conforme à l'article 325-3 du Règlement Général de l'AMF et à l'article L.520-1 du Code des assurances)

CHARTE

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence, diligence et indépendance au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus

DCGA – Julien Dupont (Gérant) : SARL au capital de 16 000 € - RCS DIJON 378 347 835 – Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle n°223866 de la compagnie MMA-COVEA Risks, sise au 19-21 allée de l'Europe 92616 Clichy cedex.

Adresse: 47 rue Poterne 21200 BEAUNE - 0 810 501 200 - contact@invest-enligne.com

Conseil en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers (CIF), sréférencé sous le n° A064100 par la Chambre des indépendants du patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (1)

Produits financiers

- Démarchage bancaire et financier n°2080091977MY (2), démarchant notamment pour les opérations, produits et service des établissements suivants : 123 Venture, A Plus Finance, Oddo AM, Carmignac...
- Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement (IOBSP) référencé auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (3)
- Etablissements de crédit ou de paiement avec lesquels le cabinet est soumis à une obligation contractuelle de travailler : Néant
- Etablissements de crédit ou de paiement avec lesquels il existe un lien financier : Néant
- Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique ou commercial significatif: Néant

Produits d'assurance

- Courtier en assurance inscrit sur le registre des intermédiaires en assurance (ORIAS) sous le numéro 07002380 (4) et positionné
 dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises
 d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants : ECie Vie,
 Cardif, Oddo, La Mondale, Suravenir...
- Entreprises d'assurance avec lesquelles il existe un lien financier : Néant

Produits immobiliers

- Titulaire de la carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° T605 délivrée par la Préfecture de Dijon
- Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique ou commercial significatif :Néant

Rémunérations, commissions ou avantages non monétaires

Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseil en gestion de patrimoine indépendant pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Informations relatives au traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre. A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer : la Chambre des indépendants du patrimoine (Commission Arbitrage et Discipline), 52 rue de Ponthieu 75008 Paris ; le médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ; l'Autorité de Contrôle Prudentiel, 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09. En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre des indépendants du patrimoine dans le cadre de ces missions de contrôle.

Je soussigné(e)	atteste avoir reçu ce document lors de notre premier entretien.		
Fait à le			
	Signature du client		



LETTRE DE MISSION

Madame, Mademoiselle, Monsieur, (rayer les men	ntions inutiles)
Nom :	Prénom :

Cette lettre de mission a pour objet de définir les conditions de notre collaboration.

Nous vous avons remis le document comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et l'article R.520-1 du Code des assurances.

Dans le questionnaire de connaissance client et en remplissant à partir de notre site les formulaire de demande d'information, vous nous avez fait part de vos objectifs patrimoniaux et sur lesquels vous souhaitez que nous portions l'accent.

Mission: nous vous proposons de:

- étudier votre situation et vos objectifs à partir du questionnaire de connaissance client que vous aurez renseigné,
- vous conseiller dans les allocations d'actifs de vos placements financiers ouverts par notre intermédiaire,
- vous tenir informé de tous les types de placements financiers qui répondraient à votre problématique patrimoniale,

Notre mission débutera à réception d'un exemplaire de la présente lettre de mission remise en double exemplaire signée par vos soins, du questionnaire de connaissance client et du document d'entrée en première relation.

Mission de suivi : notre métier de conseil en gestion de patrimoine nous amène également à avoir une démarche plus globale, qui aborde l'étude de l'ensemble des aspects du patrimoine (juridiques, fiscaux, successoraux et financiers). A tout moment, vous pouvez nous solliciter pour étudier la faisabilité d'un investissement.

Confidentialité: tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pourrez exercer un droit d'accès et de rectification à ces informations au siège social de notre cabinet.

Rémunération: nous estimons que nous pourrons être justement rémunérés par des rétrocessions de commissions par les établissements promoteurs des produits d'investissements que vous réaliserez.

Par la présente, vous autorisez les établissements dépositaires ou compagnies d'assurance à nous communiquer l'ensemble des informations concernant vos investissements et vos données personnelles d'ordre civil, patrimonial, financier ou autres.

Litige: si un litige venait à opposer les parties à la présente, celles-ci s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable puis en second lieu d'informer la commission Arbitrage de la *Chambre des indépendants du patrimoine* (52 rue de Ponthieu 75008 Paris). En cas d'échec de cet arrangement amiable, l'affaire serait alors portée devant les tribunaux compétents.

Fait en deux exemplaires		
A		
Le		
Signature du client	Pour INVEST-enligne.com / DCGA Julien Dupont	
	angent	